

# la nouvelle lettre

Directeur de la publication : Jacques GARELLO

Commission Paritaire : 0118 K 87909 - ISSN : 1951-4727  
Dépot légal : à parution

N°1242 du 16 juin 2015 | [www.libres.org](http://www.libres.org)

Hebdomadaire 1€

1981-2015 | 35ème année de parution



## SOMMAIRE DU N°1242

**EDITORIAL** : Waterloo, le 18 juin pp.1-2

**CONJONCTURE** : Les planificateurs européens contre la concurrence fiscale p. 3

**ACTUALITES** : Loyers encadrés : maisons en ruine p. 4 - Le calme olympien p. 5 - Qui paiera les mutuelles santé complémentaires ? p. 5

**ACTUALITE DU LIBERALISME** : pp. 6-7

**LU POUR VOUS** : p. 8

## Waterloo, le 18 juin

Cette semaine sera célébré le bicentenaire de la bataille de Waterloo. La France donnera un certain éclat à cet anniversaire, on en oubliera qu'il s'est agi d'une défaite, et de la fin de l'épopée de Napoléon. Mais il n'est jamais mauvais de laisser parler l'histoire, à condition d'en retenir les leçons ; alors défaites et victoires prennent une valeur relative.

Cette valeur varie avec le temps et le lieu. Traversant le Channel, c'est à Londres qu'on trouve une gare et un musée Waterloo (et un Trafalgar Square bien sûr). Mais c'est aussi à Londres que 125 ans plus tard, le 18 juin 1940, un célèbre appel sera lancé aux Français pour transformer une défaite en victoire.

Alors : quelles leçons, pour quel temps ?

Il y a d'abord le temps des Cent Jours, qui terminent tragiquement l'histoire d'un homme qui a bâti un empire, et qui a mené jusqu'à son terme sa volonté de puissance et d'hégémonie. La bataille elle-même est celle de soldats, de cette garde qui meurt et ne se rend pas. Courage du sacrifice, même inutile. Waterloo, c'est aller jusqu'au bout. Voilà qui tranche avec la pusillanimité ambiante par les temps qui courent, avec le renoncement, la démission, sinon la lâcheté. Doit-on pour autant vanter le mérite des Kamikazes ou des Djihadistes ? Le sacrifice s'ordonne à la cause pour laquelle on l'accepte. Le martyr qui témoigne de sa foi face au fanatique barbare est digne de sa condition humaine. Le barbare qui porte la mort à des innocents ne mérite aucun respect. >>

## Abonnements et commandes

Vous avez été nombreux à nous demander de vous abonner, vous réabonner à la Nouvelle Lettre ou de passer vos commandes d'ouvrages en ligne. C'est chose faite ! Nous conservons également la possibilité d'imprimer le bulletin d'abonnement à nous retourner par courrier avec votre règlement.

Abonnement et paiement en ligne

Bulletin d'abonnement

**aleps**

**ASSOCIATION POUR LA LIBERTÉ ÉCONOMIQUE ET LE PROGRÈS SOCIAL**

ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4

[www.libres.org](http://www.libres.org)

Les soldats de l'Empereur étaient héroïques parce qu'ils se battaient pour l'Empereur, pour la patrie. Mais l'Empereur lui-même se paraît-il d'une autre grandeur que celle d'un général de génie, d'un chef de guerre accompli ? Il avait condamné au sacrifice un million de ses hommes ; après le rêve d'une Europe sous son aile protectrice, il avait fait celui d'une impossible reconquête, Il avait succombé à l'ivresse du pouvoir. Il aurait pu appliquer son intelligence à la paix, au commerce. Admirateur de Jean Baptiste Say, ce grand économiste qu'il avait élevé aux plus hautes dignités, il pouvait unir tous les peuples européens dans la croissance économique – et il l'a sérieusement envisagé. Avant que la fièvre des conquêtes ne le reprît, et qu'il en vînt au « blocus continental ». Alors Jean Baptiste Say l'abandonna et émigra en Angleterre, comme tant d'autres qui avaient pensé que Napoléon ouvrait une ère de liberté – Benjamin Constant, Destutt de Tracy, Daunou et les Idéologues qui avaient soutenu Bonaparte.

**« Aller jusqu'au bout :  
pourquoi faire ? »**

Puis vint le temps de 1815. Waterloo mène au Congrès de Vienne, peut-être la première tentative authentique d'une Europe pacifique, organisée autour de la Sainte Alliance, et à laquelle la France peut participer grâce au coup de maître de Talleyrand. Les grandes guerres peuvent-elles donner à réfléchir, et guider les peuples vers une paix durable ? On l'a cru en 1815, comme on le croira en 1918 avec la Société des Nations, ou en 1945 avec l'ONU, ou en 1989 avec la chute du mur de Berlin. En fait, le XIXème siècle sera celui de guerres incessantes, même si elles n'eurent jamais la dimension des guerres napoléoniennes, même si elles s'atténuèrent avec l'expansion économique et les traités de commerce (dont le premier mit fin à plusieurs siècles d'hostilité entre Anglais et Français). Quand la paix est gérée par la classe politique, qu'elle soit celle des empereurs ou de gouvernements dits démocratiques, ou d'organisations internationales, la pression des souverainetés, elles-mêmes sollicitées par les intérêts corporatifs et protectionnistes, est une menace permanente.

Puis vient l'histoire contemporaine, avec les pires atteintes que la liberté ait subies depuis des siècles : totalitarismes de Lénine et Staline, Hitler et Mussolini, Mao et autres dictateurs. L'appel du 18 juin est reconnu comme l'appel à l'esprit de résistance. Un esprit qui habitait sans doute quelques-uns des acteurs de Waterloo puis qui, quelque cent ans plus tard, a su mobiliser l'Occident contre les régimes totalitaires nés au XXème siècle, jusqu'à la victoire de 1945, en fait incomplète jusqu'en 1989. Voici maintenant le totalitarisme islamique en expansion, et l'esprit de résistance s'impose à nouveau.

L'inventaire très schématique – certains diront très sollicité – que je vous ai proposé est-il de nature à dicter quelques leçons, et à renforcer quelque détermination ?

La première leçon, c'est que l'histoire relativise tous les événements, ce qui semble acquis et gagnant en un moment sera remis en cause et perdant à terme. La deuxième leçon, ressort que la volonté des hommes, et qu'ils peuvent choisir la voie de la régression et de la haine aussi bien que celle du progrès et de la concorde. La troisième leçon, c'est que les périodes de liberté et d'ouverture ont été celles de la paix.

**« L'histoire mérite d'être  
connue et méditée »**

La quatrième leçon, c'est qu'il y a avantage à apprendre aux écoliers, lycéens et étudiants ces trois leçons de l'histoire, et que c'est pitié voire crime de les priver de ces réflexions.

La détermination, c'est d'avoir courage, esprit de résistance, mais pour les mettre au service de la seule cause qui mérite notre engagement : celle de la liberté, de la vérité et de la dignité.

**Jacques Garello**

## Les planificateurs européens contre la concurrence fiscale

Depuis des années, l'OCDE et les autorités de Bruxelles ont pour objectif « l'harmonisation fiscale ». Le prétexte : comme le disait le rapport Primarolo la concurrence fiscale est « dommageable » (*harmful competition*). Il n'est pas loyal que certains Etats attirent contribuables et entreprises en pratiquant le « dumping fiscal ». Les paradis fiscaux sont mal vus, on leur préfère les enfers fiscaux.

Les choses prennent maintenant un tour concret et sérieux : demain, le commissaire aux affaires économiques, Pierre Moscovici, présentera à la Commission un plan d'harmonisation de l'impôt sur les sociétés. Cette initiative revenait de droit à un Français socialiste, la France détenant les records fiscaux et les socialistes accentuant sans cesse la pression sur les entreprises.

Il s'agit non seulement d'un projet suicidaire pour l'Europe, mais aussi d'une nouvelle inflexion de l'Union Européenne vers l'économie centralisée et planifiée.

### Diversité de la fiscalité sur les Sociétés

Les tenants de l'harmonisation prennent argument du désordre, de la complexité et de l'inégalité des taux d'impôts sur les sociétés (IS) en Europe. L'échelle des taux va du simple au triple : Bulgarie 10%, Irlande 12,5%, Belgique 34%, France 33,3%, autour de 20% pour l'Angleterre, les pays de Scandinavie, l'Europe Centrale et entre 25 et 30% pour l'Allemagne,

le Danemark, l'Espagne, les Pays Bas. Au-delà des taux, les bases de l'IS sont très diverses et les discussions se poursuivent sur une « Assiette Commune Consolidée » (ACCIS) pour neutraliser « l'optimisation fiscale » que recherchent des sociétés implantées dans divers Etats de l'Union. Enfin, on prétend (sans que la démonstration soit évidente) que la diversité

pénaliserait les PME au bénéfice des grandes sociétés (il est vrai que toute initiative bureaucratique pénalise les entreprises de faible taille qui ne peuvent s'offrir les conseils de juristes et fiscalistes).

Sus à la diversité : un taux unique ou un « serpent fiscal » (plancher et plafond) serait bienvenu, pense-t-on à Bruxelles.

### La concurrence allège les taux

A Bruxelles, le « dumping fiscal » est considéré comme une manœuvre déloyale, au même titre que les autres dumpings (sur les prix, les réglementations sociales ou environnementales). On peut en dire autant de tout gain de productivité, qu'il soit micro ou macro économique. Curieusement, chercher à doper les exportations en dévaluant l'euro n'a jamais paru déloyal aux gens de Bruxelles.

La réalité est que le résultat le plus clair de la concurrence fiscale est

une baisse des taux. Peu à peu les Etats trop durs avec les entreprises ont dû diminuer la pression. Le taux moyen d'impôt sur les sociétés dans les pays riches de l'OCDE est passé de 32,6% en 2000 à 27% en 2007 avant de baisser encore à 25,3% en 2014.

Avec la baisse des taux, l'effet Laffer va jouer et les recettes fiscales vont augmenter, améliorant les budgets et allégeant la dette. Contrairement à ce que l'on disait jadis du dumping, qui serait une

vente en dessous du prix de revient, la baisse des taux n'est pas un coût mais un bénéfice pour les Etats qui la pratiquent.

Quant aux consommateurs, leur pouvoir d'achat est accru par la concurrence, les prix des produits circulant dans la zone européenne de libre échange diminuent. En sens inverse, on peut se référer à des études qui associent une augmentation de 1 point de taux d'IS à une baisse annuelle des salaires de 0,7%.

### Les vraies raisons de l'harmonisation

Le véritable argument de l'harmonisation n'ose pas dire son nom : hégémonie bruxelloise. Commission et Parlement veulent mettre au pas tous les Etats membres. Comme le souligne J.Ph. Delsol, c'est « un moyen pour l'administration bruxelloise d'étendre son emprise en acquérant de nouveaux territoires ou domaines de décision dans tout ce qui contribue à déterminer l'impôt ». Pourtant, l'Acte Unique en 1986 et le traité de Maastricht lui-même reconnaissent la souveraineté fiscale des Etats membres. Mais au lieu de concevoir l'Europe comme un espace ouvert à l'inté-

rieur duquel les entreprises pouvaient se faire concurrence, la classe politique considère aujourd'hui l'Europe comme une agence de planification centrale. La concurrence n'a jamais signifié l'égalité entre concurrents, mais la compétition et l'incitation pour tous les concurrents de se mettre au niveau des meilleurs. De la sorte, à terme, tous les consommateurs et contribuables bénéficient des produits et services aux meilleures conditions.

Ce débat sur l'harmonisation a eu lieu aux Etats Unis depuis fort longtemps, mais la structure fédé-

rale a empêché tout effort d'harmonisation par Washington. Les dispositions de la Constitution et la pratique des référendums fiscaux avaient réglé la question : vive la concurrence fiscale. De même, les cantons suisses ont-ils conservé leur souveraineté fiscale. L'Europe est loin d'être fédérale, elle s'achemine maintenant vers le jacobinisme. C'est déjà sa faiblesse aujourd'hui, c'est sans doute le poison dont elle mourra demain car trop de peuples tiennent au libre échange et n'accepteront pas la résurgence de l'économie planifiée. •

## Loyers encadrés : maisons en ruine

*L'encadrement des loyers est une mesure arbitraire et anti-économique*

C'est officiel depuis vendredi dernier : à partir du 1er août les loyers des immeubles d'habitation à Paris seront « encadrés ». La préfecture devra veiller à ce qu'ils ne soient ni inférieurs de 30 % ni supérieurs de 20 % au loyer médian du quartier considéré. Le calcul se fait au m<sup>2</sup> après enquête administrative (par l'OLAP) et tient compte aussi de la destination, vétusté,

localisation de l'immeuble. De toute façon c'est le préfet qui aura le dernier mot pour donner le bon chiffre.

Cette disposition n'est pas une surprise, puisqu'elle a été votée dans le cadre de la loi ALUR de Madame Duflot. Si elle change le prix de l'immobilier à Paris, elle n'aura que peu d'influence dans les autres grandes villes

puisque'il faut l'accord du maire pour pratiquer l'encadrement. Seuls Parisiens, Lillois ou Grenoblois, grâce à des municipalités de gauche, auront la chance d'en « bénéficier », doit-on dire puisque pour 3 Français sur 4 l'encadrement apparaît comme une bonne chose, ce qui prouve qu'ils ne connaissent rien à l'économie ni au droit.

### L'encadrement à l'origine de la crise du logement

En 1980, un magazine suédois publiait la photo d'une maison de la banlieue de Stockholm en ruines et posait la question : « Est-ce le fait d'un bombardement ? ». La réponse était « Non, c'est le contrôle des loyers ». En France, le contrôle a été institué en 1914 pour alléger les charges des familles, dont le chef était au front, et sera prorogé ensuite pour aider les très nombreuses veuves de guerre. Le retour à la liberté des prix et au jeu du marché s'est fait dans les années 1970 mais a été suspendu en 1981 par les socialistes avec la loi Quillot. En 1993, on revient à la liberté (surveillée).

Dans la plupart des cas, le contrôle débouche sur un loyer

inférieur à ce que la loi de l'offre et de la demande aurait indiqué. Dans ce secteur de l'économie, on estime qu'il y a « asymétrie » : le propriétaire est en position de force par rapport au locataire, qui doit donc être mis à l'abri de la rapacité du bailleur. La lutte des classes est à l'œuvre ! La législation française ne s'est jamais départie de cette idéologie infantile et la droite (droit opposable au logement) comme la gauche (lois SRU puis ALUR) ont communément estimé que le logement locatif ne pouvait être un bien marchand. Des loyers sans rapport ni avec la rentabilité d'un investissement privé ni même avec le coût de l'entretien ont inéluctablement

conduit à deux catastrophes : les placements immobiliers (ceux des banques et assurances par exemple) se sont taris et l'entretien des logements existants ne s'est pas fait. Pas de logements neufs et dégradation des logements existants. Les centres villes ont été particulièrement frappés. Si on ajoute la concurrence déloyale du logement « social », grand consommateur de fonds pour construire peu et mal, tous les ingrédients de la crise du logement ont été réunis et sont toujours à l'œuvre aujourd'hui. Sur Paris, par exemple, on a relevé que le taux de travaux d'amélioration qui était de 32,5 % en 2011 est tombé à 16,5 % en 2014.

### Ignorance et mépris pour la propriété et le contrat

La pratique de l'encadrement des loyers n'est pas seulement anti-économique, elle est aussi et surtout contraire à l'état de droit.

Il s'agit tout d'abord d'une grave atteinte au droit de propriété, dont le titulaire n'a plus la maîtrise. Il perd et le fruit et l'usage et la disposition de son droit. Le patrimoine qu'il a constitué, souvent au prix d'une vie entière d'épargne, perd de sa valeur. Le jeu des

impôts immobiliers ou sur la fortune, la conformité à des normes de plus en plus nombreuses accumulent les pertes et moins values.

Il s'agit encore d'un dépérissement des relations contractuelles. Qu'est-ce donc qu'un contrat dont la clause principale (le prix) échappe à ceux qui le signent ? Et quelle est la liberté contractuelle quand l'une des parties voit ses obligations allégées voire suppri-

mées en cas d'accident ou de conflit ? Actuellement les « risques locatifs », comme le non-paiement des loyers, la dégradation des lieux, l'occupation sans titre, ont été aggravés par la législation, qui protège le locataire contre l'arbitraire du bailleur ; mais qui protège le bailleur contre l'arbitraire de la loi ?

Ce ne sont pas les loyers qui sont encadrés, c'est la liberté qui est supprimée. ●

## Le calme olympien

*Il caractérise les comportements de Tsipras comme de ses créanciers*

**F**aut-il s'attendre à un coup d'éclat après demain jeudi, lorsque les autorités européennes devront une nouvelle fois fixer leur position face à la Grèce ? Les Grecs seront-ils contraints d'abandonner l'Union et l'euro ? Ou bien va-t-on ouvrir une nouvelle négociation, après les dizaines qui se sont succédé en vain depuis l'élection de Tsipras ?

On comprendrait que l'impatience et l'honneur poussent les créanciers à renvoyer les Grecs à leur drachme. Non seulement Tsipras ne peut payer, ni ne le veut, mais il présente sans cesse des requêtes nouvelles : étaler la dette encore au-delà de 2016, rejeter les réformes exigées par la troïka et même puiser quelques

milliards de plus (entre 7 et 16) dans la cagnotte du Fonds Européen de Stabilité Financière !

Le refus des réformes est à lui seul symptomatique, car la gestion des finances publiques est le nœud du problème : 80 % du budget est affecté au paiement des salaires et des retraites des fonctionnaires, ces retraites sont au même niveau que celles des salariés allemands ! Diminuer de 1 % du PIB chaque année les déficits publics, comme le demandent les partenaires de l'Euroland, est un effort irrecevable pour le peuple grec qui a tant souffert, plaide le premier ministre élu sur un programme démagogique.

Et pourtant, France et Allemagne ont une attitude compassionnelle à l'égard de Syriza et Tsipras. La crainte d'une explosion de l'euro est toujours dans les esprits, d'autant plus que les marchés financiers sont très « nerveux ». La chancelière, qui se veut gardienne de l'euro à tout prix, est en réalité très isolée dans son équipe, qui pourrait perdre son calme. D'autre part, les peuples qui ont consenti des efforts comme les Portugais, les Irlandais, voire les Italiens, accusent les Grecs de chantage. En fin de compte, il serait surprenant qu'un jugement définitif soit rendu jeudi. Les Grecs ont jusqu'à fin Juillet pour payer une nouvelle tranche...et pour se payer la tête des créanciers. •

## Qui paiera les mutuelles santé complémentaires ?

*La promesse de Hollande et Touraine sera tenue...en 2017*

**C**omme l'assurance maladie de la Sécurité Sociale est promise au déséquilibre, en attendant l'explosion, et comme elle rembourse mal certains soins (dentaires en particulier), un complément est une sage précaution. Pour les salariés en activité, l'affaire est « réglée » : les contrats collectifs souscrits par les employeurs auprès d'assureurs et autres organismes de prévoyance sont désormais généralisés. Mais demeurent les retraités. Ils sont 4 millions à ne pas avoir de couverture complémentaire automatique ou suffisante. A leur âge, ceux qui cherchent une mutuelle

pour se garantir doivent payer le prix fort, 6 fois plus qu'un salarié en activité. François Hollande a fait la promesse d'offrir à bon compte une couverture généralisée. Marisol Touraine en a fait un objectif prioritaire.

Mais qui va payer ? Pour les fonctionnaires, c'est l'Etat qui financera : contribuables, à vos poches. Pour les autres, une usine à gaz sera mise en œuvre. Il est question de passer par la voie fiscale : les complémentaires souscrites par les jeunes actifs seraient soumises à une taxe plus élevée sur leurs cotisations. C'est la « solidarité

intergénérationnelle » qui est mobilisée. Grâce à quoi les mutuelles pourraient se charger de la gestion de ces complémentaires. Mais leur situation financière est déjà très précaire et elles feraient difficilement face à cette nouvelle mission. Donc l'affaire est mal engagée. Mais rien ne presse : la réforme interviendrait en 2017, précédant de peu le « prélèvement à la source » qui sera pour 2018, une fois le nouveau quinquennat Hollande installé. •

### Luttons contre la désinformation



*Les Français ne seront réceptifs au message libéral que lorsque nous aurons démasqué les mensonges qui égarent leurs esprits.*

*Le menteur le plus effronté, le plus lu et le plus écouté depuis quelques mois, n'est autre que Thomas Picketty, « l'économiste » du Parti Socialiste.*

*Je salue une fois de plus le mérite de Bernard Zimmern qui a organisé hier, à Paris, un colloque pour démontrer « l'imposture » de Picketty, avec l'active participation de l'IREF. En voici le fidèle compte rendu, avec la participation d'Olivier Meresse, administrateur de l'ALEPS. Diffusez la vérité.*

*Jacques Garelo*

Près de 180 personnes se sont retrouvées à la Maison de la Chimie à l'invitation du Président de l'IDERME, Bernard Zimmern, et de l'IREF France, présidé par Jean Philippe Delsol.

En introduction, Bernard Zimmern rappelle que dans ses écrits, Picketty présente des statistiques truquées qui ciblent les riches et,

### Les perles de Picketty

« *Picketty au piquet* » est un ouvrage qui ramène le grand savant à ce qu'il est réellement : un gamin hâbleur qui monte de toutes pièces des fables puérides. Il en va ainsi de l'histoire de ce milliardaire, Caledon Hockley, qui aurait payé les marins du Titanic pour avoir une chaloupe. Mais ce personnage n'a jamais existé que dans l'esprit de James Cameron pour les besoins de son film. Le message est bien clair : les riches croient tout acheter avec leur argent. Autre fable : le taux d'intérêt à 4% du temps de Néron et la croissance zéro avec Pépin le

### Qui sont les riches ?

Les chiffres tirés de *A quoi servent les riches*, ouvrage de Jean Philippe Delsol et Nicolas Lecaussin, sont repris ici. Les riches sont le plus souvent des entrepreneurs créateurs d'emplois et de croissance :

- Sur 1 400 milliardaires dans le monde, 960 sont des self made men (ou women) et 830 ont créé au moins une entreprise. Sur les 100 personnes les plus riches, 73 sont des self made men, 36 vien-

ce faisant, il attaque les innovateurs, les entrepreneurs, à ceux qui créent les emplois. Pour sa part, Jean Philippe Delsol compare l'écho de l'ouvrage de Picketty aux Etats Unis et en France : un best seller aux USA, mais des critiques scientifiques très appuyées. En France, l'ouvrage reçoit un bon accueil des milieux politiques. On ne critique

Bref. Message : le capital rapporte mais seulement aux riches ; le peuple ne bénéficie pas de l'accumulation. Mais les messages ne sont-ils pas plus importants que les chiffres ? Picketty compare les revenus des quartiles supérieur et inférieur sans tenir compte des impôts pour les 25 % des plus riches et sans prendre en compte les revenus de la redistribution pour les plus pauvres. Ou encore : sa courbe d'évaluation des revenus européens se fonde uniquement sur les revenus en Grande-Bretagne, France et Suède sans qu'on

nent de familles pauvres, et 7 ont même été auparavant des SDF.

- Seulement 2 personnes sur 5 parmi les 1% les plus riches font toujours partie des 1 % les plus riches après 10 ans. Aux USA, sur les 1 % les plus riches en 1987, seulement 24 % faisaient encore partie de ces 1 % en 2007.

- Les 10 premières fortunes de France représentent 700 000 emplois

- En France, les 10 % les plus

pas Monsieur Picketty, fondateur de la Paris School of Economics ! Les seules réactions anti-Picketty sont venues de Bernard Zimmern et l'IDERME bien sûr, de l'ouvrage collectif publié par l'IREF sous la direction d'Emmanuel Martin *Anti-Picketty le capital au XXIème siècle* et de Frédéric-Georges Tudo *Picketty au piquet*.

sache pourquoi. Après avoir essuyé de nombreuses critiques sur ce point, il concède : « *Je n'ai aucun doute sur le fait que mes sources concernant les données historiques puissent être améliorées et qu'elles le seront dans le futur !* » Enfin, pour prouver son équation de base ( $r > g$ ) qui établit que le rendement du capital est supérieur à la croissance, il prend  $r$  en prix courant, c'est-à-dire avec l'inflation, tandis qu'il mesure la croissance  $g$  en volume, c'est-à-dire en éliminant l'inflation.

riches paient 70 % de l'IR. Aux USA les 20 % les plus riches paient 94 % de l'IR.

- Aux USA les plus riches, auxquels on confisque déjà 30 % de leurs revenus, font chaque année 300 milliards de dons.

Au total, les inégalités sont moins marquées aux Etats Unis qu'en France. En France les écarts s'expliquent plus souvent par l'importance du secteur public.



## L'idéologie inspire la fiscalité

En dépit de ce que révèlent ces chiffres, Jean Philippe Delsol souligne que l'idée du riche spoliateur et de la rente, héritée de Malthus, Ricardo et Marx, est ancrée dans l'esprit des gouvernants au point d'inspirer les 75% d'impôt sur le revenu de Hollande, le maintien de l'ISF. Du PC au FN, tout le monde traque le riche.

L'idéologie socialiste ignore les réalités économiques. Elle ignore que l'économie n'est pas un gâteau à partager, un jeu à

somme nulle, mais le fruit de l'activité créatrice des hommes.

Elle ignore que la fiscalité détruit la croissance. Quand Picketty s'interroge sur la progressivité de l'impôt sur le revenu, il répond (p.831) « *D'après nos estimations, le niveau optimal du taux supérieur dans les pays développés serait supérieur à 80%* ». A Picketty rien d'impossible : on peut impunément taxer le capital. Or, à l'IREF nous avons calculé que pour supporter un taux de

1,5% d'ISF sans perdre sa fortune, il faudrait un taux de rendement du capital de 7%. Avec le taux de 5% d'ISF recommandé par Picketty (il va jusqu'à recommander 10%) il faudrait un taux de rendement de 25% !

La réalité est au contraire qu'une baisse de l'impôt sur le capital, et sur les revenus, est de nature à accélérer la croissance, simplement parce qu'elle encourage l'innovation et libère les entrepreneurs.

## Les modèles détachés de la réalité

Ainsi Alain Mathieu, président d'honneur de Contribuables Associés, se pose-t-il la question « *Picketty est-il un économiste ?* ». Les manipulations statistiques, les erreurs dans les définitions, dans les calculs, disqualifient Picketty. Par exemple, le fait que les fortunes s'émeussent avec le temps (plutôt que de se multiplier) provient de ce que la première génération de riches est celle des

innovateurs, investissant dans une branche en expansion. Si l'on continue à investir dans la même branche, le placement se révélera moins rentable puis sera négatif à la troisième génération. Mais Picketty travaille sur des équations (fausses) plutôt que sur les réalités de l'entreprise et du capital.

Sur les 1826 milliardaires que

compte le monde, 12% sont des héritiers, 22% ont hérité d'une entreprise qu'ils ont développée pour lui faire atteindre des sommets et 65% ont créé leur entreprise à partir de rien. Alain Mathieu ne résiste pas à la tentation de conclure sur un aveu de Picketty : « *Toutes les conclusions auxquelles je suis parvenu sont par nature fragiles et méritent d'être remises en question* ».

## La vérité sur les inégalités

Qu'il y ait des inégalités est incontestable. Qu'elles soient dues aux riches n'a aucun sens. Elles sont dues au manque d'emplois. Pourquoi les emplois ne se créent-ils pas ?

Bernard Zimmern prend le contrepied de Picketty en se plaçant sur le terrain même que Picketty avait choisi : les Etats Unis. La première observation est que les inégalités ont été très vite gommées dans un pays dont la population a crû de cent millions d'individus en 30 ans, passant de 216 millions en 1980 à 310 millions en 2010, avec au minimum 30 millions d'immigrés dont 85% peu éduqués. Les USA sont avant tout une machine à transformer des pauvres en riches. L'économie américaine a même soutenu dans le même temps le développement ou le décollage

économique du Japon, de la Chine et dans une moindre mesure de la Grande-Bretagne. Picketty a laissé de côté cette évolution pour décrire le processus d'intégration des pauvres dans une société où se créent des emplois.

Mais pour créer les emplois, il faut de l'argent. Il faut compter à peu près 20 000 € d'investissement par emploi. L'essentiel de la création d'emplois se fait grâce aux jeunes entreprises, mais le besoin de financement varie avec la taille. Jusqu'à 100 000 € d'investissement, on doit pouvoir compter sur l'entourage (les copains, les cousins, les voisins). Ceci concerne environ 500 000 entreprises en France. Pour les besoins en financement de 1 à 20 millions d'€, on doit faire appel au capital risque, à la banque, à la

bourse ; ça concerne environ 1.500 entreprises. Entre les deux, il y a la "vallée de la mort" (qui concerne environ 25 000 entreprises) ; ici, la seule façon de passer le cap est de faire intervenir les « business angels », si développés aux Etats Unis et en Angleterre et si rares en France, essentiellement pour des raisons de fiscalité sur le capital. Ainsi, pour créer les emplois nécessaires à transformer la pauvreté en richesse, il faudrait beaucoup de gens possédant 15 à 25 millions d'€. Ce sont précisément ceux que Picketty veut dépouiller. Dans sa logique, il ne reste qu'à créer des emplois publics, qui détruisent les emplois privés. Qu'on se le dise : Nous avons besoin des riches pour créer des emplois.



### Libéralisme et liberté d'expression

Henri Lepage & Varii Auctores, Texquis, juin 2015

Voici la toute récente publication de l'Institut Turgot, sous la direction de son animateur Henri Lepage, administrateur de l'ALEPS. Le titre témoigne de son actualité, d'ailleurs de nombreux textes réunis dans l'ouvrage sont la retranscription d'une conférence tenue à l'Assemblée Nationale le 26 janvier dernier sur le thème *Libéralisme et Liberté d'expression : la liberté doit-elle être sacrifiée à la sécurité ?*

Dans mon éditorial du 13 janvier « Liberté Chérie », j'avais également répondu à cette question – mais dans une tonalité différente. L'intérêt de cette retranscription est de multiplier les approches de la question, avec le point de vue de juristes, de philosophes, d'économistes. La liste des contributeurs est d'ailleurs impressionnante :

Patrick Simon, Jean Philippe Delsol, Jean Philippe Feldman, Philippe Nemo, Henri Lepage, tous administrateurs de l'ALEPS, Pierre Bessard (Lausanne), Ejan Mackay (Montréal), Drieu Godefridi (Bruxelles), Gilles Dryancour et Damien Theillier.

L'ouvrage dénonce la grande menace de notre époque – à savoir la régression du Droit et la résurgence de formes archaïques d'expression juridique qui consistent à sanctionner des idées en tant que telles, comme si les mots par eux-mêmes pouvaient être assimilés à des actes porteurs d'une causalité. Une telle doctrine revient à rétablir l'idéologie et le dogmatisme en tant que sources irrationnelles de droit, tournant ainsi le dos aux valeurs fondamentales de l'Occident – et de son exceptionnel développement.

Depuis janvier, la propagande sécuritaire s'est renforcée, avec la loi sur le renseignement, et de nombreuses personnalités, tel Philippe Tesson, ont été malmenées pour s'être exprimé avec trop de clarté, s'éloignant de la pensée unique et de « l'esprit du 11 janvier ». Cette semaine à Aix en Provence le colloque de Jean Yves Naudet sur l'éthique du numérique s'interroge sur le conflit liberté-sécurité. Il nous appartient donc de continuer le débat, notamment en prenant en compte deux éléments : d'une part, la position des médias et l'éthique des journalistes (un sujet que Francis Balle maîtrise en opposant conviction et responsabilité), d'autre part, l'incohérence de ceux qui manifestent pour les libertés publiques mais ne cessent d'ignorer ou de violer les libertés privées. Peut-être une référence à Bastiat s'imposerait-elle aussi : « *N'attendre de l'Etat que deux choses : liberté, sécurité. Et bien voir que l'on ne saurait, au risque de les perdre toutes deux, en demander une troisième* » : la liberté d'expression est-elle compatible avec l'Etat Providence ?

Jacques Garelo

### **34 ans après : faut-il assurer la survie de la Nouvelle Lettre ?**

C'est la question que je vous posais, amis lecteurs, il y a quinze jours. Je vous indiquais que c'est à vous de donner la réponse, par vos abonnements, votre prosélytisme et vos dons.

Je ne prends pas mes désirs pour des réalités, mais je dois dire que j'ai été heureusement impressionné par les réactions de nombreux parmi vous. Que ce soit par courrier ou par le site [www.libres.org](http://www.libres.org), nous avons reçu beaucoup plus d'adhésions et de chèques que d'habitude. Mais une hirondelle ne fait pas le printemps et j'espère que ce bel élan va se confirmer, voire s'amplifier.

Je vous rappelle la procédure concrète. Pour survivre, nous devons porter l'abonnement de 40 à 60 € pour ceux qui le peuvent, les autres pourront se réabonner pendant six mois à 40 €. Voici le calendrier de l'ajustement :

Dès aujourd'hui, d'après notre fichier, une nouvelle cohorte de 50 lecteurs dont l'abonnement court jusqu'au numéro 1242 sera sollicitée.

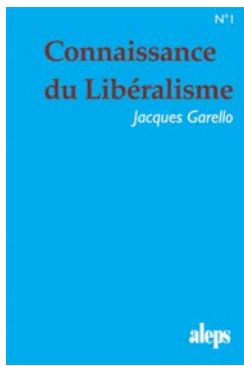
Le numéro de rentrée de fin août sera 1244 : 50 autres lecteurs bénéficieront du même régime.

Après le numéro 1250 tout réabonnement ou abonnement nouveau sera proposé à 60 €.

Tous les abonnements constituent un don à l'ALEPS. Les paiements se font par chèque à l'ordre de l'ALEPS (BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex4) ou par paiement en ligne. Tout don à l'ALEPS est déductible de l'impôt sur le revenu aux deux tiers de sa valeur. Nous fournissons le certificat (cerfa) nécessaire sur demande. Dans ces conditions, le supplément demandé en passant de 40 à 60 € est offert par Bercy. Les entreprises peuvent également donner à concurrence de 1 % de leur chiffre d'affaires.

Les abonnements de soutien sont tout aussi indispensables, même s'ils représentent des montants modiques : les petits ruisseaux font les grandes rivières.





## Connaissance du libéralisme

*pour ceux qui s'inquiètent pour la moralité du marché ou le matérialisme du capitalisme*

Si le libéralisme n'est pas assez attractif dans notre pays, c'est qu'il n'est pas connu. Pas enseigné, pas traité, le libéralisme est caricaturé.

Ce livret rétablit la vérité : non le libéralisme n'est pas la loi du plus fort, non la propriété n'est pas le vol, non l'intérêt personnel n'est pas l'égoïsme, non l'inégalité n'est pas l'injustice, etc. Au contraire le libéralisme a une dimension éthique : c'est une doctrine de la dignité de la personne humaine et de l'harmonie sociale.

36 pages, 5 €

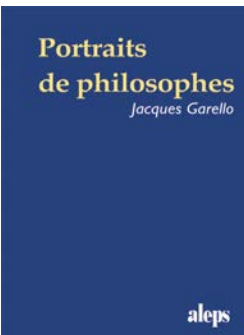


## Se passer de l'Etat

*à offrir à ceux qui craignent la disparition des écoles, des trains, de l'électricité, des théâtres, des musées et des stades*

Pas de sérieuse diminution des dépenses publiques sans réduction du périmètre de l'Etat. Des privatisations généralisées ne nuisent pas à la santé, ni à l'éducation, ni aux communications, ni aux retraites de la population : c'est tout le contraire, comme le prouvent les réformes pratiquées en Allemagne, en Grande Bretagne, en Scandinavie, en Europe Centrale ou au Canada, il est facile, confortable et économique de se passer de l'Etat dans beaucoup de domaines.

36 pages, 5 €



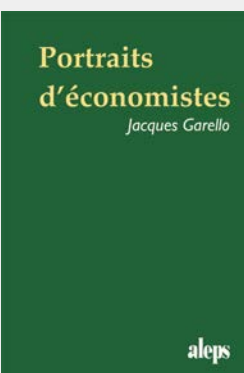
## Portraits de philosophes

*pour nous persuader que la dignité de l'être humain est au cœur d'une société de libertés*

D'Aristote à René Girard, ils ont abordé les thèmes de l'éternel humain : la nature de l'homme, son destin, sa conscience, la liberté, le pouvoir, la religion, la vie, la vérité, etc.

Dans une société où le paraître l'emporte largement sur l'être, se rapprocher des philosophes nous aide à retrouver ce qui importe à long terme, ce qui est le fond de notre humanité et ce qui donne valeur à notre liberté.

64 pages, 30 portraits, 5 €



## Portraits d'économistes

*une aide précieuse pour protéger lycéens et étudiants contre la désinformation des manuels d'économie*

Etes-vous adeptes et satisfaits de la pensée unique ? Ces portraits montrent l'extrême richesse de l'histoire de la pensée économique, d'Adam Smith à nos jours. Ils vous font découvrir les permanences (les problèmes économiques) et les oppositions (les doctrines économiques).

Dépenses publiques et impôts d'un côté, ou libre échange et libre entreprise de l'autre : ce débat actuel s'est noué avec Say et Malthus, se poursuivant entre Bastiat et Marx, puis au 20ème siècle par Keynes et Hayek – par exemple.

48 pages, 22 portraits, 5 €

### BULLETIN DE COMMANDE

- |  |    |   |    |                              |
|--|----|---|----|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Connaissance du libéralisme | 5€ | <input type="checkbox"/> Portraits de philosophes | 5€ | Frais de port : 1 ouvrage 2€ |
| <input type="checkbox"/> Se passer de l'Etat         | 5€ | <input type="checkbox"/> Portraits d'économistes  | 5€ | A partir de 2 ouvrages 6€    |

NOM .....Prénom .....

Adresse .....

E-mail .....

Merci de libeller vos chèques à l'ordre de l'ALEPS et nous les faire parvenir à  
ALEPS, BP 80026, 13545 Aix en Provence Cedex 4